

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-060

SEANCE du 11 août 2022

Convoqué le 02 août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le onze du mois d'août, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle de réunion Prélongis (4 allée des Mélèzes – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Résultat du vote :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes BOU Suzanne, CHOSSAT Martine, ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, MEGARNI Stéphane, MEYSSIREL Bernard, MEYSSIREL Cédric, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre.

Absents :

Pouvoirs : Mme CHABRAND Gisèle à M. NOEL Hervé, M. LAGIER Robert à M. CEAS Benoît, Mme FORME Sonia à M. MEYSSIREL Cédric, M. LAURENS Ludovic à M. BONNAFFOUX Sébastien

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

**CONSTRUCTION DU POLE SPORTS & INNOVATION DE LA STATION EXPERIENTIELLE :
DEMANDE DE SUBVENTION PLAN AVENIR MONTAGNE INVESTISSEMENT**

Considérant le projet de construction du Pôle Sports & Innovation,

Considérant que ce projet répond pleinement aux trois axes du plan « Avenir Montagne », à savoir :

- Favoriser la diversification de l'offre et la conquête de nouvelles clientèles
- Permettre d'accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne
- Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids »

Par ses effets attendus sur le développement local, en créant un équipement touristique et sportif emblématique, écologiquement vertueux et à dimension suprarégionale, modèle de la transition des stations de montagne vers une attractivité 4 saisons ;

Considérant que le montant total de ce projet s'élève à 1 480 600€ H.T,

Vu le plan de financement ci-dessous :

FINANCEUR	Montant HT (€)	%
Etat – Plan Avenir Montagne Investissement	500 300 €	33,79 %
Conseil Départemental des Hautes-Alpes	444 180 €	30,00 %
Région PACA – FRAT 2021	240 000 €	16,21 %
Commune des Orres (autofinancement)	296 120 €	20,00 %
TOTAL	1 480 600 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le plan de financement du projet de construction du Pôle Sports & Innovation ;

Approuvé et réception en Préfecture ;
005-210500989-20220811-2022-060-DE
Date de télétransmission : 12/08/2022
Date de réception préfecture : 12/08/2022

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Plan Avenir Montagne Investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE



Le Maire,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif
(dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).*